

total des frais d'exploitation pendant le semestre a été de £2,214,084 comparativement à £1,974,821, pendant le semestre correspondant, soit une différence en plus de £239,263. La proportion des frais d'exploitation comparés aux recettes brutes a été de 70.55 pour 100 comparativement à 70.23 pour 100 ; augmentation 0.32 pour 100. Parmi les frais généraux, ceux causés par l'entretien de la voie et des bâtiments sont les seuls à accuser une diminution. Celle-ci est de £814 ; cependant, même ici les salaires ont augmenté de £24,000 à cause de la hausse du salaire quotidien payé aux ouvriers. Toutefois, cette augmentation des salaires a été compensée par la diminution d'autres dépenses provenant du fait qu'une plus grande partie des travaux ont été accomplis pendant le premier semestre de l'année.

Les dépenses relatives à l'entretien de l'outillage accusent une augmentation de £52,485. Il faut attribuer cette augmentation en partie au prolongement du parcours kilométrique. Plus encore à l'augmentation des réparations aux locomotives et aux voitures, mais surtout aux gages plus élevés payés à tous les ouvriers des ateliers. En 1903, nous avons construit dans nos propres ateliers, 49 locomotives, 20 voitures pour voyageurs et 1,341 wagons à marchandises de toutes sortes. C'est un résultat très satisfaisant, il faut l'admettre. Le bureau de direction et la compagnie doivent des remerciements à ces deux excellents fonctionnaires : M. McWOOD, surintendant du département des wagons et M. Robb, surintendant du service de la force motrice. Ils ont droit à des éloges à cause des excellents résultats que je viens de mentionner. Les frais du service de transport sont la cause des trois quarts de l'augmentation de nos dépenses pendant le semestre, soit £179,616.

J'espère, M. le président, que les députés de la droite prêtent attention à ces détails.

Sir WILFRID LAURIER : Mon honorable ami est un piètre lecteur.

M. CLARKE : Je propose que l'honorable député recommence.

Quelques VOIX : Très bien !

M. FITZPATRICK : Mon honorable ami a omis près de sept lignes de suite.

Sir WILFRID LAURIER : Je prends la parole pour demander qu'on observe le règlement. J'insiste pour que les sténographes prennent ce rapport en sténographie et l'honorable député doit lire d'une manière intelligible.

M. LEFURGEY : Je parle d'un ton beaucoup plus élevé que le ton sur lequel mes collègues prononcent leurs discours. Je déclare à l'honorable leader de la Chambre que je n'entends pas endommager mes cordes vocales en criant à tue-tête.

Je ne crois pas qu'il y ait de règlement qui obligent un membre de cette Chambre à ruiner sa santé.

Sir WILFRID LAURIER : Mon honorable ami parle beaucoup mieux qu'il ne lit. C'est toujours un plaisir de l'écouter, mais pas ce soir. C'est toute une affaire que de le suivre.

M. LEFURGEY : Je ne le faisais que par courtoisie pour l'honorable premier ministre.

Lisant (Applaudissements).

M. FIELDING : Nous exigeons que la citation soit conforme, parce que notre intention est de donner aussi la version officielle de ce compte rendu, et il serait regrettable que les deux ne s'accordassent pas. J'espère que l'honorable député ne fera plus d'omissions.

M. LEFURGEY : L'honorable ministre des Finances saura que je cite le rapport tel qu'il est ici, et que je n'ometts rien.

M. FIELDING : L'honorable député ne l'a peut-être pas fait exprès, mais il a certainement passé quelque chose.

M. LEFURGEY : Je demande pardon à l'honorable ministre des Finances. Jusqu'à présent, j'ai tout lu ce qu'il y avait sur cette page. L'honorable ministre me toise à son aune,—il suppose que j'agis comme il agirait à ma place.

M. FIELDING : J'omettrais tout.

Sir WILFRID LAURIER : J'insiste pour que le rapport soit sténographié tel qu'il est lu ; aucune correction ne sera permise, à moins que les sténographes ne déclarent que c'est ce qu'ils ont entendu. Il ne leur sera pas permis de copier le document.

M. LEFURGEY : L'honorable premier ministre fait de l'arbitraire.

Sir WILFRID LAURIER : C'est la règle.

M. LEFURGEY : Les corrections sont permises.

Sir WILFRID LAURIER : Pas à ce point. Si dans le compte rendu, il se trouve quelques inexactitudes, l'orateur peut changer un mot ci et là pour mieux rendre sa pensée ; mais l'honorable député sait qu'il n'est pas permis aux sténographes de mettre dans leur rapport quelque chose qu'ils n'ont pas entendu, et j'insisterai pour que cette règle soit observée.

M. LEFURGEY : Le sténographe écoute ce que je lis.

M. FOWLER : J'en appelle au règlement. Je ne crois pas que l'honorable premier ministre interprète fidèlement la règle en disant qu'une citation ne pourrait pas être corrigée, uniquement parce que le sténographe n'aurait pas entendu. L'honorable député affirme qu'il cite intégralement et si certains mots échappent au sténographe, devra-t-on être privé du droit de faire des corrections ?

Sir WILFRID LAURIER : Le sténographe connaît son devoir, et je m'attends à ce qu'il le fasse.

M. FOWLER : L'honorable premier ministre en a appelé au règlement et je demande à l'Orateur de décider.